

COVID-19

ÉLÈVES : LES RÈGLES D'ISOLEMENT À PARTIR DU 14 JANVIER 2022

ÉLÈVES DE 12 ANS ET PLUS

AVEC UNE VACCINATION COMPLÈTE

SANS VACCINATION OU AVEC UNE VACCINATION INCOMPLÈTE

POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire

- **Isolement de 7 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 10 jours** dans le cas contraire

CONTACT À RISQUE

- Pas d'isolement
- Autotest immédiat
- Autotest à J+2*, J+4*

- **Isolement de 7 jours**
- **Test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement**

ÉLÈVES DE MOINS DE 12 ANS

QUEL QUE SOIT SON STATUT VACCINAL

POSITIF

- **Isolement de 5 jours** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- **Isolement de 7 jours** dans le cas contraire

CONTACT À RISQUE

- L'élève pourra rester en classe :
- **Si l'autotest fait immédiatement est négatif**
 - **Et si les autotests réalisés à J+2* et J+4* sont négatifs**

*J = Réalisation du premier autotest



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

0 800 130 000
 (appel gratuit)